



BUREAU COMMUNAUTAIRE

Jeudi 23 janvier 2025 à 18 H

Procès-Verbal

Le Bureau Communautaire de Bourges Plus s'est réuni, sous la présidence de Mme Irène FELIX, Présidente, le jeudi 23 janvier 2025, à 18 H, dans Salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville de Bourges, sur convocation préalable de Mme la Présidente, adressée le vendredi 17 janvier 2025 et affichée le vendredi 17 janvier 2025.

Présents : Irène FELIX, Jean-Louis SALAK, Jean-Marie VOLLOT, Patrick BARNIER, Bernadette GOIN-DEMARY, Bruno FOUCHET, Alain MAZÉ, Stéphane GARCIA, Denis POYET, Corinne LEFEBVRE, Evelyne SEGUIN, Catherine PALLOT, Marc STOQUERT, Fabrice ARCHAMBAULT

Excusés avec pouvoir : Bernard DUPERAT donne pouvoir à Jean-Marie VOLLOT

Excusés sans pouvoir : Yann GALUT, Richard BOUDET, Marie-Christine BAUDOIN, Gérard SANTOSUOSSO, Stéphane HAMELIN, Christine CHEZE-DHO

Secrétaire de séance : Marc STOQUERT Membre du Bureau

Président de séance : Irène FELIX Présidente de Bourges Plus

Mme la Présidente aborde l'ordre du jour du Bureau Communautaire à 18 H 04.

14 - présents -

Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du jeudi 12 décembre 2025 :

Mme la Présidente soumet aux Membres du Bureau Communautaire le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 12 décembre 2024.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Délibérations présentées par Mme FELIX en l'absence de M. BOUDET :

Equilibre social de l'habitat – Octroi d'une garantie d'emprunt à hauteur de 50% en faveur de VAL DE BERRY-OPH DU CHER - Réhabilitation de 120 logements situés Avenue de la Libération à Bourges

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 83 672 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°164317 constitué d'une ligne de prêt. La garantie est accordée à hauteur de la somme en principal de 41 836 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;
2. d'accorder la garantie de Bourges Plus pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
3. de s'engager, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources pour couvrir les charges du prêt ;
4. d'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention établie entre Bourges Plus et l'emprunteur, dont un exemplaire est annexé à la présente et à procéder

ultérieurement sans autre délibération, aux opérations qui nécessiteraient, le cas échéant, la mise en œuvre des garanties.

Adopté à l'unanimité

Déport de Madame GOIN-DEMAI.

Equilibre social de l'habitat – Octroi d'une garantie d'emprunt à hauteur de 50% en faveur de VAL DE BERRY-OPH DU CHER - Réhabilitation de 1 logement situé rue Jean Perrin à Bourges

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 27 791 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°164322 constitué d'une ligne de prêt. La garantie est accordée à hauteur de la somme en principal de 13 895,50 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;
2. d'accorder la garantie de Bourges Plus pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
3. de s'engager, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources pour couvrir les charges du prêt ;
4. d'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention établie entre Bourges Plus et l'emprunteur, dont un exemplaire est annexé à la présente et à procéder ultérieurement sans autre délibération, aux opérations qui nécessiteraient, le cas échéant, la mise en œuvre des garanties.

Adopté à l'unanimité

Déport de Madame GOIN-DEMAI.

Demande de subvention - DSIL 2025– Plan Vélo Intercommunal – Aménagement du pont supérieur à Bourges

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'adopter l'opération et d'approuver le plan de financement relatif au Plan Vélo Intercommunal - Aménagement du pont supérieur,
2. d'autoriser Mme la Présidente ou son Représentant à solliciter les subventions auprès des financeurs susnommés,
3. d'autoriser Mme la Présidente ou son Représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Adopté à l'unanimité

Demande de subvention – Dotation de Soutien à l'Investissement Local -Aménagement de la rue de Pignoux à Bourges – Requalification des espaces publics

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'adopter l'opération et d'approuver le plan de financement relatif à l'aménagement de la rue de Pignoux à Bourges – Requalification des espaces publics,
2. d'autoriser Mme la Présidente ou son Représentant à solliciter les subventions auprès des financeurs susnommés,
3. d'autoriser Mme la Présidente ou son Représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Adopté à l'unanimité

Demande de subvention – Dotation de Soutien à l'Investissement Local -Aménagement du plan vélo intercommunal rue des Rivages à Saint Doulchard– Phase 2

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'adopter l'opération et d'approuver le plan de financement relatif à l'aménagement du plan vélo intercommunal rue des Rivages à Saint Doulchard- Phase 2,
2. d'autoriser Mme la Présidente ou son Représentant à solliciter les subventions auprès des financeurs susnommés,
3. d'autoriser Mme la Présidente ou son Représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Adopté à l'unanimité

Demande de subvention – Dotation de Soutien à l'Investissement Local -Reconstruction de l'aire d'accueil des gens du voyage des quatre vents à Bourges

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'adopter l'opération et d'approuver le plan de financement relatif à la reconstruction de l'aire d'accueil des gens du voyage des quatre vents à Bourges,
2. d'autoriser Mme la Présidente ou son Représentant à solliciter les subventions auprès des financeurs susnommés,
3. d'autoriser Mme la Présidente ou son Représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Adopté à l'unanimité

Délibération présentée par Mme FELIX en l'absence de M. DUPERAT :

Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage avec la Commune de Bourges Aménagement de la rue Coursarlon (partie haute)

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'approuver la convention relative au transfert temporaire de Maîtrise d'Ouvrage sur le volet Gestion des Eaux Pluviales Urbaines du projet d'aménagement de la rue Coursarlon ;
2. d'autoriser Mme la Présidente ou son/sa représentant(e), à signer la convention correspondante avec la Commune de Bourges, ainsi que tous les actes et documents se rapportant à cette opération, et à en suivre l'exécution.

Adopté à l'unanimité

Délibération présentée par M. GARCIA :

Plan Vélo Intercommunal - Liaison cyclable "Villeneuve-Issoudun" - Convention pour la mise en œuvre du Contrat de Plan Etat-Région Centre-Val de Loire 2021-2027

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'approuver la convention de financement du FNADT au titre du CPER 2021-2027 pour la réalisation de la liaison cyclable Villeneuve-Issoudun ;
2. d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer la convention ainsi que tous les documents se rapportant à cette délibération.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Mme la Présidente lève la séance à 18 H 25.

BOURGES le 28 JAN. 2025

Secrétaire de séance



Marc STOQUERT
Membre du Bureau



La Présidente

Irène FELIX

